

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
JUN 2025**

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

TRAVAUX DANS LES CITÉS SCOLAIRES - 3ÈME RAPPORT DE L'ANNÉE 2025 - BUDGET 2025

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	6
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	9
Annexes 1 et 2 : Affectations marchés et dotations	10
Annexe 3 Programme travaux 2025 CMD 78	16

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport propose d'affecter plusieurs autorisations de programme, au titre des travaux dans les cités mixtes régionales pour un montant total de **5 335 960 €** ainsi que dans les cités mixtes départementales des Yvelines pour un montant total de **486 756,40€**.

1. Affectations « marchés et dotations »

Les affectations concernent des marchés à procédure adaptée, des accords-cadres à bons de commande ou marchés subséquents (existants ou en cours de renouvellement) soit :

- **1 000 000 €** d'affectation globale pour les accords-cadres à bons de commande de travaux relatifs aux marchés suivants (en annexe 2 à la présente délibération) :

- Marché de travaux d'électricité et faux plafonds,
- Travaux de maintenance, réparation et mise en conformité des installations de génie climatique,
- Marché travaux de plomberie,
- Travaux de toitures couverture et étanchéité,
- Marché de pré câblage multimédia,
- Marché de travaux et de mise aux normes et de réparation de VRD et de réseau d'assainissement,
- Marché de travaux serrurerie métallerie,
- Marché de travaux d'enlèvement ou de neutralisation de matériaux contenant de l'amiante.
- Travaux SSI,
- Travaux de peinture,
- Travaux de revêtement de sol,
- Travaux tous corps d'état (TCE),
- Travaux menuiserie extérieure/vitrerie,
- Travaux maçonnerie/carrelage,
- Travaux de menuiseries intérieures et de parquetage.

Des opérations individualisées par établissement dont la gestion sera assurée directement par les services régionaux via la passation de marchés (procédure adaptée ou subséquents) ou déléguée aux établissements soit :

- **2 465 300 €** pour les travaux de « Grosses réparations dans les cités scolaires » de la région Île-de-France détaillés en annexe 2 à la présente délibération.

- **1 665 400 €** pour les accords-cadres à bons de commandes et marchés subséquents de bâtiments démontables, comme détaillé en annexe 1 à la présente délibération.

- **205 260 €** de dotations aux cités scolaires afin d'effectuer divers travaux de maintenance non couverts par les accords-cadres comme détaillé en annexe 2 à la présente délibération.

2. Affectations Cités Mixtes Départementales des Yvelines

Par délibération CP 2022-488 du 10 novembre 2022, il a été adopté une convention qui définit les conditions dans lesquelles le Département des Yvelines se voit confier la gestion des missions

concernant le fonctionnement, les grosses réparations et l'équipement, ainsi que l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général technique de 2 cités scolaires, à savoir le lycée International de St Germain-en-laye et le lycée franco-allemand de Buc.

Conformément à cette convention, un programme concernant les travaux d'amélioration et d'entretien a été établi, en commun accord, au titre de l'exercice 2025. Un tableau synthétique, annexé au présent rapport, recense les opérations retenues.

Le programme qui est présenté à la Commission permanente requiert une participation de la Région d'un montant total de **486 756,40 € TTC** répartis de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement **431 069,76 €**
- Dépenses d'investissement **55 686,64 €**

Il est donc proposé d'adopter le programme pour l'année 2025 dans les cités scolaires gérées par le Département des Yvelines selon le tableau joint en annexe 3, et d'approuver l'attribution d'une participation globale de la région Île de France à hauteur de **486 756,40 € TTC**.

3. Transferts

Les autorisations de programme disponibles sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires », programme HP24-002 « Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires », étant insuffisantes pour assurer d'une part, l'affectation de l'action (12400205) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part lycée », et d'autre part, l'affectation de l'action (12400206) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part collège », il a été procédé au transfert d'un montant de **2 393 682,64 €** du chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires », programme HP24-001 « Opérations travaux dans les cités scolaires », action (12400108) « Rénovation des cités mixtes régionales » du budget 2025.

Actions destinataires	Libelle actions destinataires	Montant	Programmes sources	Actions sources	Libellé actions sources
12400205	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part lycée	1 846 031,64 €	HP24-001	12400108	Rénovation des cités mixtes régionales
12400206	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part collège	547 651 €	HP24-001	12400108	Rénovation des cités mixtes régionales

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Pécresse', written in a cursive style.

VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 19 JUIN 2025

TRAVAUX DANS LES CITÉS SCOLAIRES - 3ÈME RAPPORT DE L'ANNÉE 2025 - BUDGET 2025

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 « relative à la mise en place du bouclier de sécurité » ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 « relative à la révision du règlement budgétaire et financier et au règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement » ;

VU la délibération n° CR 2022-488 du 10 novembre 2022 « relative à la gestion foncière et conventions des EPLE » ;

VU la délibération n° CP 2023-126 du 29 mars 2023 « relative aux travaux dans les Cités Mixtes Régionales de la région Île-de-France– 2ème rapport de l'année 2023 – budget 2023 »

VU la délibération n° CP 2023-425 du 17 novembre 2023 « relative aux travaux dans les EPLE de la région Île-de-France– 6ème rapport de l'année 2023 – budget 2023 »

VU le Budget de la région Île-de-France pour 2025 ;

VU l'avis de la commission des lycées ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2025-189 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide d'affecter, conformément au tableau joint en annexe 1 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **1 665 400 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires », programme HP24-001 « Opérations travaux dans les cités scolaires », action (12400103) « Bâtiments démontables – part lycées » du budget 2025.

Article 2 :

Décide d'affecter, conformément au tableau joint en annexe 2 de la présente délibération, un montant d'autorisations de programme de **130 060,73 €** disponible sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires », programme HP24-002 « Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires », action (12400202) « Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales – part lycées » du budget 2025.

Article 3 :

Décide d'affecter, conformément au tableau joint en annexe 2 de la présente délibération, un montant d'autorisations de programme de **75 199,27 €** disponible sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires », programme HP24-002 « Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires », action (12400203) « Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales – part collèges » du budget 2025.

Article 4 :

Subordonne le versement des dotations objet de l'annexe 2 à la signature de conventions conformes à la convention-type approuvée par délibération n° CP 2023-425 du 17 novembre 2023 et autorise la Présidente du conseil régional à les signer.

Article 5 :

Décide d'affecter, conformément au tableau joint en annexe 2 de la présente délibération, un montant d'autorisations de programme de **2 717 649 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires » programme HP24-002 « Travaux de Maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires », action (12400205) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part lycées » du budget 2025, ainsi que **747 651 €** sur l'action (12400206) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part collèges » du budget 2025.

Article 6 :

Décide d'approuver le programme de travaux des cités mixtes départementales du 78 proposé par le département des Yvelines, conformément à l'annexe 3 jointe à la présente délibération.

Décide d'affecter, au titre des dépenses d'investissement, un montant d'autorisations de programme de **55 686,64 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires », programme HP24-002 « Travaux de

maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires », action (12400201) « Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales » du budget 2025.

Décide d'affecter au titre des dépenses de fonctionnement, un montant d'autorisations d'engagement de **431 069,76 €** figurant sur le chapitre 932 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnelle 24 « Cités scolaires », programme HP24-005 « Participation aux charges de fonctionnement des cités scolaires », action (12400502) « Entretien des lycées en cités mixtes départementales » du budget 2025.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexes 1 et 2 : Affectations marchés et dotations

Annexe n° : 1

Budget 2025 Chapitre 902

HP24-001 Opérations travaux dans les cités scolaires

Dept	Commune	Etablissement	Code UAI	Objet intervention	Mt opération	Action	Nature	Montant
75	PARIS 05EME	HENRI-IV	0750654D	PROG-2025-BDC MS PROG 2023 COMPLÉMENT DÉMOLITION BD ET CONSTRUCTION BD complément de l'opération 23B00522400139959		12400103	21351	1 320 325,00
93	MONTREUIL	JEAN-JAURÈS	0930121B	PROG-2025-PROGRAMME 2025: LOCATION DE BÂTIMENTS MODULAIRES - PARTIE LYCÉE		12400103	21351	345 075,00

Total Annexe n° : 1

1 665 400,00

Dont

Bâtiments démontables-part lycées (12400103)

1 665 400,00

Annexe n° : 2

Budget 2025 Chapitre 902

HP24-002 Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires

Dept	Commune	Etablissement	Code UAI	Objet intervention	Mt opération	Action	Nature	Montant
		REGION	99	2025-AFFECTATION GLOBALE 2025 ACCORD CADRE TRAVAUX ÉTUDES CMR PARTIE LYCÉE ACOMPTE 3 complément de l'opération 25B00442400243297		12400205	2313	1 000 000,00
	PARIS 05EME	HENRI-IV	0750654D	PROG-2025-CMR PROGRAMME 2024 - AC BDC TX - REPRISE DES PARQUETS DU GYMNASSE INCLUANT LE MARQUAGE (PARTIES COMMUNES)	230 000,00	12400205	2313	179 469,00
						12400206	4551	50 531,00
				PROV-2025-CMR PROVISION 2025 - Travaux de désenfumage compartimentage (Parties communes)	24 587,00	12400202	236	18 981,16
						12400203	4551	5 605,84
	PARIS 13EME	RODIN	0750682J	PROG-2025-CMR PROGRAMME 2025 - AC BDC TX - DIVERS TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ ET REMPLACEMENT DES FAUX PLAFONDS ET LUMINAIRES EXISTANTS PAR DES LED DANS LES SALLES DE CLASSE, CIRCULATIONS ET ESCALIERS (PARTIES COMMUNES)	150 000,00	12400205	2313	94 935,00
						12400206	4551	55 065,00
				PROG-2025-CMR PROGRAMME 2025 - AC BDC TX - RÉFECTION DE 12 SALLES DE CLASSE (SOL, PEINTURE ET ÉCLAIRAGE) - PARTIES COMMUNES	160 000,00	12400205	2313	101 264,00

75						12400206	4551	58 736,00
				PROG-2025-CMR PROGRAMME 2025 - AC BDC TX - RÉFECTION DE DEUX SALLES DE TECHNOLOGIES (PARTIES COMMUNES)	120 000,00	12400205	2313	75 948,00
						12400206	4551	44 052,00
	PARIS 14EME	FRANCOIS-VILLON	0750690T	PROG-2025-CMR PROGRAMME 2025 - AC BDC TX - RÉFECTION DE 5 SANITAIRES (PARTIE COLLÈGE)		12400206	4551	150 000,00
				PROG-2025-CMR PROGRAMME 2025 - AC BDC TX - RÉFECTION SOL ET PEINTURE DE DEUX LOGEMENTS DE FONCTION (PROVISEUR ET CHEF DE CUISINE) (PARTIES COMMUNES)	140 000,00	12400205	2313	72 590,00
						12400206	4551	67 410,00
				PROG-2025-CMR PROGRAMME 2025 - AC BDC TX - REMPLACEMENT DES DESCENTES EN FONTES VÉTUSTES DANS LES SOUS-SOL ET CAVES (PARTIES COMMUNES)	120 000,00	12400205	2313	62 220,00
						12400206	4551	57 780,00
	PARIS 15EME	CAMILLE-SEE	0750694X	PROG-2025-CMR AC BDC PROGRAMME 2025 - Remplacement de la totalité des éclairages, canalises, armoires électriques et faux-plafonds Phase 1 - 3ème étage (Partie lycée)		12400205	2313	180 000,00
				PROV-2025-PROV2025 RENOUVELLEMENT ÉQUIPEMENTS RESTAURATION (PARTIE COMMUNE)	100 000,00	12400202	236	41 830,00
						12400203	4551	58 170,00
		JEAN-BAPTISTE-SAY	0750700D	PROG-2025-CMR PROGRAMME 2025 AC BDC TX - REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS ET MÉTAL DANS LES SALLE 15, 19 ET 21 (PARTIE LYCÉE).		12400205	2313	225 300,00

	PARIS 16EME			PROV-2025-CMR PROVISION 2025 - MAPA TX - REMPLACEMENT D'UN ASCENSEUR ET DU MONTE CHARGE EN CUISINE (PARTIES COMMUNES)	240 000,00	12400205	2313	141 768,00
						12400206	4551	98 232,00
				PROV-2025-CMR PROVISION 2025 - Remise en état du monte charge de Physique - Chimie (Partie lycée)		12400202	236	38 264,00
	PARIS 17EME	HONORÉ-DE-BALZAC	0750705J	PROV-2025-CMR PROVISION 2025 - Fourniture d'éclairage LED (travaux agents de maintenance de l'établissement)	28 580,00	12400202	236	17 156,57
						12400203	4551	11 423,43
	PARIS 20EME	MAURICE-RAVEL	0750715V	PROG-2025-CMR PROGRAMME 2024 AC BDC TX - RÉNOVATION DE LA SALLE AMPHITHÉÂTRE SOL MUR PLAFOND (PARTIES COMMUNES)	200 000,00	12400205	2313	161 720,00
						12400206	4551	38 280,00
92	SCEAUX	MARIE-CURIE	0920146J	PROV-2025-CMR PROVISION 2025 - Remplacement de vitrages vandalisés sur le bâtiment (partie lycée)		12400202	236	7 551,00
93	MONTREUIL	JEAN-JAURÈS	0930121B	PROG-2025-PROGRAMME 2024: TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CANALISATIONS EV EN FIBROCIMENT ET FONTE RDC FUYARDES EN SOUS-SOL - PARTIE COMMUNE	300 000,00	12400205	2313	236 010,00
						12400206	4551	63 990,00
94	VINCENNES	HECTOR-BERLIOZ	0940124Z	PROG-2025-PROGRAMME 2025: AC TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SSI - PARTIE COMMUNE	250 000,00	12400205	2313	186 425,00
						12400206	4551	63 575,00
				PROV-2025-PROVISIONS 2025: MISE EN PLACE PANNEAUX BASKETS - PARTIE LYCÉE		12400202	236	6 278,00

Total Annexe n° : 2

3 670 560,00

Dont

Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales-part lycées (12400202)

130 060,73

Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales-part collèges (12400203)	75 199,27
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées (12400205)	2 717 649,00
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges (12400206)	747 651,00

Annexe_3_Programme travaux 2025 CMD 78

INVESTISSEMENT 2025

									PROG 25 : 120 000 €										
IDENTITE				OPERATION					Total ETUDES et/ou TRAVAUX	SPECIFICITE CMR			- €	54 972,00 €	65 028,00 €	55 686,64 €			
Départeme nt	ville	collège	Entité établisseme nt	Bâtiment(s) concerné(s)	Objet de l'opération	Pilotage	Catégorie de l'opération (PPM, MR, BM...)	Sous- famille PPM	Montant estimatif TTC - ETUDES et/ou TRAVAUX	Année prévisionne lle de réalisation des travaux	TAUX DE PARTICIPAT ION REGIONAL	TAUX DE PARTICIPAT ION DEPARTEM ENTAL	TRAVAUX SUR LYCEE UNIQUEME NT REGION (TTC)	PART REGIONALE (TTC)	PART DEPARTEMENT ALE (TTC)	PART REGIONALE (TTC) + 1,3% SI CONDUITE OP DEPARTEMENT	Validation	Commentaires	
78	Buc	LFA	CMR - parties communes	Site	P3 Garantie totale équipement s CVC	CD78	P3 GARANTIE TOTALE CHAUFFAGE (CONTRAT REGION)		10 000 €	2025	44%	56%		4 420,00 €	5 580,00 €	4 477,46 €	validé		
78	ST GERMAIN EN LAYE	LISG	CMR - parties communes	Site	P3 Garantie totale équipement s CVC	CD78	P3 GARANTIE TOTALE CHAUFFAGE (CONTRAT REGION)		10 000 €	2025	47%	53%		4 742,00 €	5 258,00 €	4 803,65 €	validé		
78		CMR	CMR - parties communes	Site	Provisions	CD78			100 000 €	2025	46%	54%		45 810,00 €	54 190,00 €	46 405,53 €	validé	- Travaux de mise en conformité suite aux controles périodiques - Travaux de sécurisation - Diagnostics et mesures conservatoires (étanchéités, couverture, électricité, plomberie, VRD)	

55 686,64 €

Programme de fonctionnement 2025

								PROG 25 : 931 774 €									
IDENTITE				OPERATION					TOTAL FONCTION NEMENT	SPECIFICITE CMR			431 069,76 €	500 704,24 €			
Départeme nt	ville	Lycée	Entité établissem ent	Bâtiment(s) concerné(s)	Objet de l'opération (S'il s'agit d'une MR commencer le libellé par "MR : ", si "BD" faire à l'identique)	Pilotage			Montant estimatif TTC	Année prévisionne lle de réalisation des travaux	TAUX DE PARTICIPAT ION REGIONAL	TAUX DE PARTICIPAT ION DEPARTEM ENTAL	PART REGIONALE (TTC)	PART DEPARTEMENT ALE (TTC)	Avance	Validation	Commentaires
78	Buc	LFA	CMR - parties communes	Site	provisions - fluides	CD78			282 280 €	2025	44%	56%	124 767,76 €	157 512,24 €			
78	Buc	LFA	CMR - parties communes	Site	provisions - contrats de maintenances	CD78			37 424 €	2025	44%	56%	16 541,41 €	20 882,59 €			
78	Buc	LFA	CMR - parties communes	Site	provisions - interventions courantes	CD78			15 000 €	2025	44%	56%	6 630,00 €	8 370,00 €			
78	ST GERMAIN EN LAYE	LISG	CMR - parties communes	Site	provisions - fluides	CD78			503 070 €	2025	47%	53%	238 555,79 €	264 514,21 €			
78	ST GERMAIN EN LAYE	LISG	CMR - parties communes	Site	provisions - contrats de maintenances	CD78			49 000 €	2025	47%	53%	23 235,80 €	25 764,20 €			
78	ST GERMAIN EN LAYE	LISG	CMR - parties communes	Site	provisions - interventions courantes	CD78			45 000 €	2025	47%	53%	21 339,00 €	23 661,00 €			

431 069,76 € 500 704,24 €

486 756,40 €